

Réunion de Conseil du mercredi 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente , le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 22 juin 2018

Présents : Mmes et MM. BLASZEZYK Thierry, BOULERNE Jacqueline, COURDE Bernadette, BERNARD Alain, GORCE Francois, THUREAU - BLUMBERG Cecile, DAVID Sophie, LE DANNOIS Nadine, PROTEAU Isabelle

Absents représentés : M. Olivier CHEVOLEAU, Madame Joele DARJO

Absents : MM. BROUSSE David, ZAPATA Rudy, GUERAIN Jean Christophe, Mme HELE (CHAMARD) Nicole

Secrétaire : Mme BOULERNE Jacqueline

1- Approbation du compte rendu du conseil du 30 mai 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil du 30 mai 2018.

2- Adhésion au RGPD "Règlement Européen de la Protection des Données de notre fournisseur de logiciel comptable AGEDI

Le Maire, expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "RGPD" proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit "RGPD" entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non- respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouvaient le besoin. Par la présente délibération, nous mutualiste proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire, propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- d'autoriser Le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser Le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

3- Droit de préemption de la parcelle B416-419

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Maître BOIZUMAULT Matthieu, notaire à Surgères, une demande d'intention d'aliéner d'un immeuble situé rue de la Gravette, section B416 et B419.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

4- Optimisation des finances locales

La Communauté des Communes AUNIS SUD a mis en place une application internet d'optimisation des finances locales afin de permettre à chaque commune d'Aunis Sud de mettre à jour le parc foncier auprès de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Il convient de vérifier au plus tôt, et ce, avant la fin de l'année et de faire parvenir les documents nécessaires aux changements à la DGFIP, en vérifiant les données suivantes :

- Si les bâtiments déclarés "vacants" le sont véritablement,
- Si les "catégories" des immeubles correspondent toujours à la déclaration,

- Si les "éléments de confort" (douche, wc, eau potable...) sont bien indiqués sur certains immeubles.

Ces vérifications feront l'objet :

- d'un courrier pour les propriétaires des logements "vacants" afin de vérifier leur habitation ou non,
- d'une déclaration avec photo réalisée par la commune, à l'attention de la DGFIP concernant les catégories d'immeubles,
- d'un courrier aux propriétaires des logements afin de vérifier les "éléments de confort".

Un état récapitulatif sera transmis à la DGFIP à la fin de ces vérifications.

5- Ligne de trésorerie

Mme BOULERNE J. informe le conseil qu'afin de terminer les paiements des derniers travaux de la rénovation extension de l'école, il convient de demander une ligne de trésorerie de 100 000€ auprès des agences bancaires, dans l'attente des derniers versements des subventions accordées.

Cette ligne de trésorerie consiste à demander une avance auprès d'une banque. Ce montant de 100 000€ sera remboursé dès que les dernières subventions seront reçues par la commune.

Le Crédit Agricole, avec qui la commune a signé un contrat de prêt que la commune n'a pas utilisé dans sa totalité, nous accorde un déblocage de celui ci au lieu de réaliser une ligne de trésorerie.

6- Subvention de voirie

Il convient de faire une demande de subvention "Amendes de Police" concernant les travaux de sécurisation prévus rue de la Gravette.

7- Notification de décision d'aide sociale

Mme PREVOST Sophie, a déposé en mairie le 15 juin 2018, une demande d'aide sociale pour son fils PREVOST Maxime.

Le Conseil émet un avis favorable concernant cette demande, le dossier sera transmis au Conseil Départemental.

8- Rallye d'automne 2018

L'association "Sport Automobile Ocean" organise le prochain rallye d'automne 2018 et souhaite faire une "spéciale" dans la commune de Vouhé.

Il convient de leur demander le circuit exact.

Le Conseil, après en avoir délibéré :
Vote : 10 pour - 1 contre
donne son accord concernant cette demande.

Une réunion est prévue le 10 juillet prochain avec M. le Président de "Sport Automobile Océan" à la mairie.

9- Programmation du prochain conseil

Le Prochain conseil municipal est programmé le mercredi 29 août à 19h30.

10- Questions diverses

- Mme COURDE Bernadette informe le conseil que le conseil d'école a eu lieu le 14 juin. A la rentrée 2018, 50 élèves sont inscrits à l'école maternelle de Puyravault et 91 élèves à l'école primaire de Vouhé.

Elle informe également que l'arrêté du 9 décembre 2016 "propreté de la ville" n'est pas toujours respecté. Un petit rappel sera notifié sur la prochaine "feuille de chou" du village.

Mme COURDE Bernadette informe le conseil que la réfection des rues de la Gravette et du Pont Blanchet est terminée, les marquages au sol sont prévus la semaine prochaine. Les pancartes "village fleuri" ont été installées dans le village.

Elle informe également qu'une réunion de la commission "animation" est souhaitable pour l'organisation de la soirée du 13 juillet.

- Mme BOULERNE Jacqueline informe le Conseil qu'elle a assisté à la remise des "permis internet" de l'école organisé par la gendarmerie de Surgères.

Elle informe également qu'à la suite d'une réunion de la commission des finances organisée par Aunis Sud, un changement de barème des taxes de séjours était à l'ordre du jour et qu'une convention avec Aunis Sud concernant l'harmonisation des taux d'exonération a été proposée.

- Mr BERNARD Alain informe le Conseil qu'une réunion concernant la révision générale du PLU de Vouhé est programmée le mardi 3 juillet.

- Mme PROTEAU Isabelle informe le conseil que la fête de l'école a eu lieu le 23 juin et a été organisée sur la commune de Puyravault. Mme BOULERNE Jacqueline était présente. Cette journée s'est très bien passée, 130 réservations pour le repas de midi ont été enregistrées (30 de plus que l'an passé) et 2056 tickets de tombola ont été vendus.

- Mme THUREAU Cécile souhaite savoir si cela est possible de combler devant son entrée de "maison d'hôte" avec des graviers. La demande doit être faite auprès du Conseil Départemental.

- Mme DAVID Sophie et Mme COURDE Bernadette ont reçu en mairie, un groupe de chanteurs qui souhaite animer la soirée du 13 juillet. Ces personnes souhaitent obtenir l'accord de la commune pour le tournage d'un clip vidéo musical. Une annonce concernant "le droit à l'image" sera diffusée sur la prochaine "feuille de chou" de la commune afin d'informer que les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sur cette vidéo puisse venir se signaler en mairie. Il convient de faire une déclaration à la SACEM concernant la diffusion musicale de cette soirée.

Fin de séance à 21H40.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
mercredi 27 juin 2018
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK